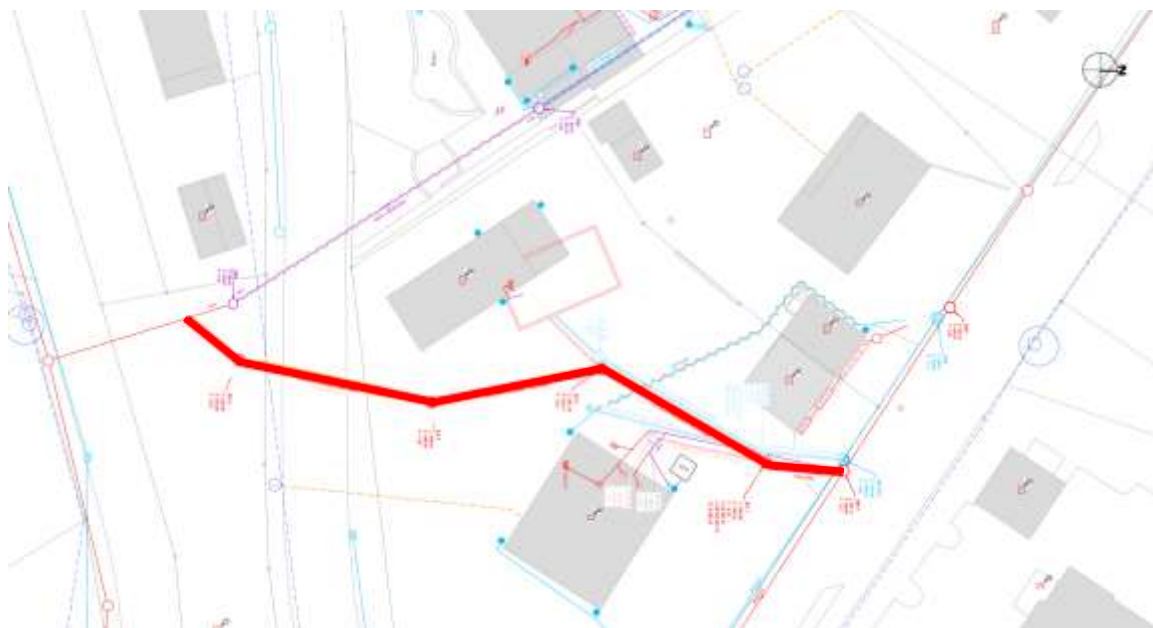




Message relatif à l'assainissement du Lavapesson
Etape 1 : Rte des Grives – Rte du Lavapesson

La mise à l'enquête pour la transformation d'un bâtiment sur la parcelle 58 RF a mis en évidence l'impossibilité de la réalisation, à futur, d'un deuxième collecteur sur la parcelle voisine n° 55 RF, pour garantir l'assainissement en système séparatif du secteur vers la Rte du Vieux-Moulin.

La Commune est donc obligée d'anticiper une partie des travaux d'assainissement du secteur Lavapesson prévus pour 2030. Elle a opté pour la réaffectation aux EC du collecteur mixte existant et la pose d'un nouveau collecteur EU vers la Rte du Lavapesson. Le tronçon entre la Rte de Chantemerle et l'art. 55 RF sera ainsi mis hors service. Le solde du tronçon sera assaini selon la planification, soit vers 2030.



Assainissement Lavapesson – étape 1

Nouveau collecteur communal EU Rte des Grives – Rte du Lavapesson

Génie civil, y.c. regards	CHF	65'000.00
Travaux remise en état - paysagistes	CHF	20'000.00
Honoraires	CHF	9'000.00
Divers et imprévus	CHF	11'000.00
TOTAL TTC	CHF	105'000.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de **CHF 105'000.00** pour l'établissement du projet d'exécution et pour la mise en place du nouveau collecteur pour l'évacuation des eaux usées dans le secteur concerné. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les réserves et par les taxes d'épuration.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale

Bénédicte Laville



Le Syndic

René Schneuwly